

Département des Affaires juridiques

Décision: DAJ2021-185

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018,

portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2021-86 du 1er février 2021

nommant Madame Sophie MOURAI, Responsable du service pilotage budgétaire, contrôle et audit internes au sein du Département des Affaires Financières de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale et lui accordant délégation de signature ;

DECIDE:

Article 1:

Madame Sophie MOURAI étant appelée à d'autres fonctions, Il est mis fin à ses fonctions de Responsable du service du pilotage budgétaire, contrôle et audit

internes au sein du département des affaires financières de l'Inserm.

Article 2:

La décision n° 2021-86 est abrogée.

Article 3:

La présente décision prend effet à compter du 31 août 2021.

Le Président-directeur général

Dr Gilles BLOCH